

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026

Nombre de conseillers	En exercice :	23
	Présents :	20
	Votants :	23 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Alain DUPONT, départ à 19h15 avant le vote de la délibération n°4, donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Signature de la charte du réseau d'appui à la vie associative Guid'Asso Hauts de France

Rapporteur : Laetitia BATAILLE

Rapport de présentation :

La ville de Thiant souhaite développer et encourager la vie associative sur son territoire. Pour ce faire, il est proposé de conventionner avec l'association STAJ, désignée Guid'Asso dans la région Hauts-de-France.

Le réseau Guid'Asso permet aux associations qui en expriment le besoin, d'être accompagnées dans toutes les étapes de leur vie associative, de façon à :

- 1. Garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité, et permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau de l'appui aux associations,*
- 2. Renforcer les acteurs de l'appui (montée en compétence sur la base d'une culture commune)*
- 3. Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et à faciliter les synergies*

L'adhésion au réseau est gratuite, valable pour une durée de 3 ans. Elle permet à chaque membre du réseau Guid'asso de bénéficier :

- D'une veille d'information*
- Des outils du réseau*
- Des temps d'informations et de formations continues*
- De documents de communication du réseau*
- D'un soutien technique et pédagogique départemental ou régional*

En contrepartie, les différents acteurs impliqués dans le réseau guid'asso sont liés par des engagements réciproques au titre desquels ils participent de façon collective régulière de la vie du réseau, favorisant ainsi le développement de la vie associative en région. Ils s'engagent ainsi à :

- Favoriser l'accès de l'ensemble des acteurs de la vie associative et de ses porteurs de projet à une information de qualité,
- améliorer la connaissance de la vie associative locale (recueil des besoins et des attentes des associations, observation des évolutions locales)
- faciliter le dialogue avec les associations locales,
- mettre en lien des acteurs locaux en vue de permettre aux initiatives d'intérêt général,
- d'être connus, valoriser et accompagner,
- faire réseau : créer, recenser partager des outils communs, des expériences, des connaissances et des savoir-faire spécifiques,
- favoriser et valoriser les initiatives et des acteurs en faveur de la vie associative,
- expérimenter des modes de fonctionnement qui permettent de passer d'un mode concurrentiel à un mode coopératif.

Considérant qu'il est animé conjointement avec l'Etat, le conseil régional et les associations, le réseaux Guid'asso des Hauts de France, a pour objectif de développer la cohérence et la qualité de l'information donnée, de contribuer à l'animation d'une dynamique territoriale et de valoriser la richesse du monde associatif

Considérant que la ville remplit toutes les conditions pour pouvoir rejoindre le réseau Guid'asso par son accueil en toute confidentialité, son accompagnement, ses informations et ses formations,

Considérant que le référent Guid'asso de la ville bénéficiera gratuitement d'une veille d'information, des outils du réseau, des temps d'informations et de formations continues au niveau régional et local, de documents de communication et d'un soutien technique départemental et régional,

Considérant la nécessité pour la ville d'être identifiée pour ses offres de service de qualité aux associations,

Considérant la charte de partenariats Guid'asso des Hauts de France,

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative, sports et culture en date du 02 juin 2026

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte Guid'asso des Hauts de France

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 23 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte Guid'asso des Hauts de France.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal



Le Maire,

Jimmy LAURENT